

par la halle de revoler d'un douanier, l'artem-  
bille remplie de fraude n'a pu continuer son raid  
audacieux. Arrêtés par une panne maladroite, elle  
n'a pu tarder à tomber entre les mains de la  
Douane.

Mais il s'en est fallu de bien peu que les charge-  
ments ne fussent pas saisis. Four réprimer le  
genre de contrebande ultra-moderne, l'adminis-  
tration des douanes, il faut le reconnaître, n'est  
pas fortement armée. Les fraudeurs l'ont distan-  
cée et elle est en mesure de rechercher de meilleurs  
moyens de défense.

Ces considérations étaient nécessaires pour mes-  
surer bien en lumière l'activité et le savoir profes-  
sionnel de quelques douaniers qui ont opéré l'im-  
portante capture de mercredi soir.

Voici de nouveaux détails sur cette curieuse af-  
faire.

**Importances de la prise. — 370 kilos de tabac et  
de cigares. — Une automobile de 6.000 francs**

Durant toute la journée de jeudi, M. le lieuten-  
nant des douanes Jacquemin a été occupé à re-  
cueillir les témoignages du brigadier Benoist et de  
ses quelques collègues qui ont fait cette impor-  
tante capture. Le procès-verbal a été rédigé par  
M. Tancré, receveur au bureau de la gare.

Le document, qui a été affiché à sept heures du  
soir, note comme suit la valeur de la prise :

- 2.154 paquets de tabac haché revêtus de vignet-  
tes étrangères pesant 538 kilos 600 et valant  
6.621 fr. 25;
  - 47 paquets de tabac en poudre pesant 5 kil. 875  
et d'une valeur de 78 fr. 44;
  - 106 boîtes contenant 4.600 cigares, du poids de  
24 kil. 330 et valant 1.211 fr. 60;
  - 430 cigares en 21 étuis, pesant ensemble 630  
grammes et valant 31 fr. 60.
- La valeur totale des marchandises saisies s'é-  
lève donc à la somme de 7.937 fr. 69.
- Quant à l'automobile, elle est estimée très ap-  
proximativement 6.000 francs. Cette voiture est  
une limousine démontable portant la marque belge  
Léon. Le moteur à quatre cylindres a une force  
de 19-24 chevaux avec radiateur O. J. Mageret à  
Genève. Les deux plus projecteurs sont de la  
marque « Le Soleil » de Bruxelles.

L'automobile ne portait ni plaque, ni aucune  
marque, mais dans le panier l'a trouvé avec  
divers étiquettes, une plaque portant cette indication :  
Y. 5.610-12.

Les châssis de la voiture, toute peinte en jaune  
clair, sans le bas de la caisse qui est de couleur  
verte, avaient été démontés et remplacés par des  
châssis grises qui transformaient le véhicule en vo-  
iture de livraison.

Les marchandises de contrebande étaient ren-  
fermées dans 22 caisses, malles ou caisses.

L'automobile saisie a été expédiée à Lille, où  
elle sera exportée, puis mise en vente à la suite  
du jugement de confiscation.

**Détails rétrospectifs**

Il nous faut revenir sur la chasse mouvementée  
qui fut donnée aux chauffeurs de la douane.

Il était huit heures trois quarts lorsque le brigadier  
Benoist et le préposé Verwarder, de service au  
bureau du Grimonpont, en arrière du Trou de  
Jamaux, à 1.500 mètres du territoire belge, virent  
arriver par la grande route un automobile portant  
deux voyageurs.

Se postant au milieu de la route, le brigadier fit  
la sommation habituelle : Halte-là, la douane !  
alors que l'auto se trouvait à 50 mètres de lui.  
Le chauffeur ne s'en inquiéta guère et pour toute  
réponse à cette sommation suivit de deux autres, il  
redoubla de vitesse.

Le brigadier Benoist tira alors trois coups de  
revolver en l'air pour signaler l'attaque aux diffé-  
rents postes de douane échelonnés dans le rayon  
frontière. Le préposé Verwarder en fit autant et  
tira dans la direction des pneumatiques sans les  
atteindre. Pais tous deux se mirent à la poursuite  
de l'auto qui les perdirent de vue place du  
Moulin.

On sait que les douaniers du poste du Labouret  
tirèrent deux coups de revolver qui crevèrent le  
pneumatique de la roue droite de derrière.

Le brigadier Benoist et son aide Verwarder  
avaient poursuivi leur course. Ayant appris que  
l'automobile fantôme avait tourné l'angle de la  
rue Lacroix, ils allèrent réveiller à neuf heures et  
demi M. J. Constantin fils, marchand de cycles,  
50 Grande-Rue, qui leur loua deux bicyclettes.

La chasse se continua alors dans le quartier du  
Cul-de-Four, mais les chauffeurs avaient une ad-  
vance et les habitants interrogés sur l'itiné-  
raire suivi par l'auto, déclaraient qu'il ne fallait  
pas songer à la rejoindre.

D'autres se seraient découragés. Le brigadier  
Benoist, au contraire, reprit sa course avec une  
nouvelle ardeur en pensant qu'un pneumatique  
avait éclaté ; il se dit que la voiture ne pouvait  
aller loin et que bientôt, elle devrait stopper pour  
faire passer sa blessure.

**Comment l'automobile a été capturée**

Ce fut ce qui arriva. Arrivés rue Vallon, les  
chauffeurs durent s'arrêter. Entourés d'un groupe  
nombreux de douaniers, ils cessèrent de réparer le  
pneumatique crevé. N'y parvenant pas, ils de-  
mandèrent à un passant, domestique de la filature  
Bestin, s'il ne connaissait pas un garage d'automobiles  
dans le quartier. Il leur indiqua l'atelier de  
M. Henri Hibon, 18, boulevard d'Halluin.

L'un des chauffeurs y courut aussitôt pour de-  
mander à MM. Hibon fils s'ils pouvaient réparer  
leur machine. Sur une réponse affirmative, son  
compagnon fit avancer l'auto jusque dans le gar-  
rage. Les voyageurs étaient âgés de 30 à 35 ans.  
Ils s'exprimèrent fort bien avec un léger accent  
belge. L'un d'eux, celui qui ne conduisait pas  
était habillé de toile bleue.

M. Henri Hibon père, qu'on était allé réveiller,  
descendit presque aussitôt au garage. N'apercevant  
ni marque, ni numéro, il conçut des doutes  
et pensa que l'auto avait été volée. « A qui ap-  
partient cette voiture ? » demanda-t-il aux voya-  
geurs. — « Pourriez-vous la réparer ? » dit l'un d'eux  
pour toute réponse.

Aussitôt, M. Hibon, — nous tenons ces rensei-  
gnements de lui-même, — poussa l'auto sur le  
trottoir, où l'un des chauffeurs s'employa à faire  
lui-même les réparations. Il possédait un pneu de  
rechange, mais il était lui-même hors d'usage. Pen-  
sant qu'il essayait de remettre quand même la  
machine en état, son compagnon s'occupait sans  
rien dire de la voiture et comment il s'est enfilé.  
Une dizaine de minutes s'étaient écoulées à peine écou-  
lées lorsque apparut, débouchant de la rue de Fran-  
cois, le brigadier Benoist à bicyclette, qui avait aperçu  
l'auto en panne sur le trottoir. A sa vue, le  
chauffeur prit la fuite, poursuivi par le douanier  
qui était seul, ayant abandonné le préposé Ver-  
warder avec mission de faire des recherches dans  
le quartier.

**Le fraudeur s'enfuit par les toits**

Le fraudeur s'enfuit à toutes jambes et gagna  
rapidement la rue de France. Mais au moment  
qu'il allait arriver en face de l'église Saint-Joseph,  
serré de très près par le cycliste qui poursuivait  
le pri du douanier : « En bas ! » s'écria le porteur  
d'une maison qui s'ouvrait et s'y engouffra avec  
violence.

Le fils de M. Wilde, marchand de parapluies,  
138, rue de France, ayant entendu le bruit, était  
accouru. Au moment où l'entrebâillait la porte  
du magasin déjà munie de ses volets, il fut repoussé  
par l'homme qui suppliait : « Laissez-moi passer,  
je suis contrebassier ! » M. Nestor Wilde tint  
la porte ouverte à sa mère qui s'arabattait  
contre l'étagère.

D'un coup plus violent, le fuyard ouvrit la porte  
en brisant une grande vitre, puis bouclant Mme  
Wilde, son fils et sa fille, qui était, elle aussi, ac-  
courue, il traversa le magasin et la cuisine en coup  
de vent et gagna la cour. En brisant le carreau,  
il s'était fait à la main une blessure qui saignait  
assez fort. Il avait repoussé la marchande avec  
une telle violence qu'elle avait eu le bras gauche  
fort égratigné.

Dans la cour, le fraudeur avait une échelle qui  
était appuyée contre l'écurie ; il la prit et s'ap-  
pliqua contre le mur séparant cette habitation  
de la maison de M. Vanneste, pâtissier. Il s'atta-  
cha dans la cour de ce logis, puis grimpa sur la  
plate-forme de la cuisine, il gagna un petit toit,  
puis un mur de clôture qui le conduisit dans la

cour de l'école publique de filles de la rue des An-  
ges. A partir de ce moment du parc des An-  
ges, il est à supposer qu'il est descendu dans cette  
rue en escaladant soit le mur de façade soit la  
porte de la cour.

Le douanier qui le poursuivait s'était vu la  
buvette dans cette cour échappé à cause d'une  
chute malencontreuse qu'il fit sur la chape. Quand  
il parvint à se remettre sur pieds le fuyard  
avait échappé ; grâce à Fobersart.

Pendant ce temps, M. Hibon, à la demande des  
douaniers, séparait le pneumatique crevé. Le tra-  
vail terminé, il conduisit l'auto au bureau des  
douanes de la gare. En cours de route, une pièce  
essentielle de la machine, l'arbre de cardan, se  
brisa deux fois. De toute façon, on estime que les  
chauffeurs n'auraient pu sortir de Roubaix la soir  
même, les réparations nécessitées par ce second  
accident demandant une demi-journée.

**L'enquête**

L'enquête judiciaire à laquelle va donner lieu  
cette importante affaire de fraude sera peut-être  
facilitée par la découverte qui a été faite dans la  
rue d'Arcole de deux plaques d'automobile tou-  
rnois au passage des faux omnibus. L'une porte cette  
inscription : Belgique 5837, l'autre celle-ci : 1276  
Hainaut. On a trouvé aussi une paire de lunettes  
de chauffeur.

**LE DUEL JUDICIAIRE AU MOYEN-AGE  
dans la région du Nord**

Une communication de M. Helbig à la Société  
d'Emulation

La « Société d'Emulation » a été réunie pour sa  
séance ordinaire de juin. Après le dépouillement  
des publications reçues durant le dernier mois, M.  
Helbig a présenté une étude sur le Duel judiciaire  
au Moyen-Age dans la région du Nord.

L'auteur donne d'abord oralement une idée gé-  
nérale de son travail. Il explique ce qu'était le  
jugement de Dieu par les armes, en traitant de  
cours soit dans les causes civiles soit dans les  
procès criminels quand on se voyait dans l'im-  
possibilité de connaître la vérité par les faibles  
moyens de preuve dont disposaient les tribunaux  
de l'époque. Il indique la division de l'ouvrage  
qui traite successivement de l'histoire du duel ju-  
diciaire, des cas dans lesquels il intervenait et des  
personnes qui y avaient recours, des formalités  
que l'on observait avant le combat, de l'armement,  
des singularités de ce genre de plus fameux du-  
els que nous ont transmis les chroniqueurs du  
moyen âge, enfin de la façon dont ce curieux  
moyen de procédure a disparu peu à peu, sous la  
double influence de l'Eglise et de la royauté.

En pleine vogue du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, le duel ju-  
diciaire n'apparaît plus dans notre région après  
1466, date d'un célèbre combat en champ clos au-  
quel Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, assista à  
Valenciennes avec son fils Charles le Téméraire.

La lecture des pages consacrées à la manière dont  
se livrait un duel judiciaire occupe la seconde par-  
tie de la séance. Quand une rencontre avait été  
autorisée par le juge, on préparait sur les rem-  
parts ou sur une place de la ville, parfois même  
dans un cimetière, un terrain propre pour la  
lutte ; on l'entourait de barrières et de tribunes.  
Les combattants étaient armés de façon différente  
suivant leur qualité : les nobles combattaient à  
cheval et revêtus de l'armure ordinaire des che-  
valiers ; les bourgeois et les vilains se présentaient  
habillés de cuir ou de laine et porteurs seulement  
d'un écu de cuir et d'un bâton long de trois pie-  
ds. Ils assistaient, le matin de la bataille, à une messe  
célébrée à leur intention et entraient ordinai-  
rement dans la lice vers l'heure de midi. Après avoir  
écrit les demandes ou défenses déjà adressées par  
eux à la Cour lors de l'introduction de leur cause,  
ils prenaient deux serments : par le premier, ils  
préjudaient avoir bon droit, dans la querelle dé-  
battue ; par le second, ils promettaient de n'employer  
ni sorcellerie ni enchantement pour s'aider  
ou nuire à leur adversaire. Lorsque le tribunal  
leur avait indiqué l'endroit où ils pourraient  
s'écarter, un héraut publiait trois bans adressés  
aux assistants et qui prescrivaient à tous, sous  
les peines les plus sévères, de garder le plus profond  
silence durant la lutte.

On donnait alors le signal du duel dont les péripé-  
ties formaient souvent un spectacle des plus  
cruels. Les champions se mordaient, se rompaient  
les membres, se crevaient les yeux, faisant tout  
pour arracher à leur antagoniste une rétractation  
ou un aveu de culpabilité. Il fallait, en effet, pour  
qu'un des deux eût gain de cause, ou bien que  
l'autre se rendit, ou bien qu'il fût tué même ac-  
cidentallement hors de l'arène, ou bien qu'il succom-  
bât sous les coups de son rival. Pourtant, si le suc-  
cès venait avant qu'un avantage décisif eût été rem-  
porté de côté ou d'autre, l'accusé qui s'était dé-  
fendu jusqu'à l'apparition des étoiles gagnait son  
procès.

Heureusement, beaucoup de duels se terminaie-  
nt assez vite par le désistement d'une des parties  
ou par une transaction. Le gagnant qui présidait la  
rencontre, intervenait souvent pour arranger l'aff-  
faire, et une réconciliation se produisait à son  
instigation. Lui-même, d'ailleurs, n'y perdait rien,  
puisque, en tout état de cause, il avait droit à une  
amende dont les coutumiers fixent le tarif d'après  
le moment où survenait la paix.

M. Helbig donnera dans une séance ultérieure,  
communication d'une autre partie de son étude.

**UNE REUNION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE  
MERCERIE**

— La chambre de commerce se réunira  
dans la salle ordinaire de ses séances, à la Bourse,  
Samedi 30 juin, à 4 heures du soir, à l'effet de  
délibérer sur les questions portées à l'ordre du  
jour ci après : 1<sup>o</sup> Le nouveau tarif douanier espa-  
gnol ; 2<sup>o</sup> Questions de conditionnement ; Objets  
divers.

**NOS ARTISTES**

— M. Jacques Barbotin, an-  
cien élève de notre Ecole des Arts Industriels de  
Roubaix, vient d'obtenir une médaille au dernier  
concours de l'Enseignement des trois arts, à l'Ecole  
des Beaux-Arts de Paris.

**DANS LES PORTES ET TELEGRAPHES**

— M. Richard, commis principal à Roubaix est nom-  
mé sous-chef de section à Reims, bureau principal.

**NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE**

— M. l'abbé Bernard, vicaire de la paroisse Saint-Jac-  
ques à Douai, vient d'être nommé à Saint-Ré-  
dempteur en remplacement de M. l'abbé Lepers,  
installé récemment curé à Saint-Martin du Grand-  
Baisieux.

**CHEZ LES ANCIENS SOUS-OFFICIERS**

— L'assemblée générale trimestrielle de la Société de se-  
cours mutuels des Anciens Sous-Officiers Français a  
eu lieu, sous la présidence de M. A. Hagar, pré-  
sident.

M. Hus, secrétaire-trésorier, donne lecture du pro-  
cès-verbal de la dernière assemblée générale qui est adoptée,  
puis il communique le détail de la situation financière  
qui se solda par un excédent de 170 francs.

Le président entretient ensuite l'assemblée de la  
question de la réglementation des indemnités de ma-  
ladies. Le secrétaire-trésorier se plaint avec raison que  
souvent, les sociétés tendent à verser de trop élevés  
comptes. Cependant à son époque différentes obser-  
vations ont été rappelées par circulaires, qui men-  
tionnaient en outre toutes les prescriptions à remplir du  
premier jour de la maladie jusqu'à la guérison com-  
plète. Il prie ses collègues de vouloir bien s'inspirer de  
ces instructions qui ont été communiquées pour faciliter  
la lourde tâche du secrétaire, qui est toujours à la dis-  
position de ses camarades aité, son travail terminé,  
vers sept heures et demi du soir. En terminant cette  
séance, M. le président a été très étonné de l'indemnité  
d'indemnités de maladies soient fait le lendemain du jour  
de la guérison par le convalescent lui-même et non par  
une autre personne.

Le président parlant du recrutement de la société an-  
nonce que pendant le trimestre, il y aura lieu de  
procéder à l'acceptation de huit nouveaux membres  
participants. Il profite de cette circonstance pour faire  
appel au concours de tous les sociétaires pour amener  
de nouveaux adhérents. La loi de dix ans, dit-il,  
nous cause de grandes difficultés pour la recruter. Il  
se surse pas rare de voir d'excellents experts ou  
brigadiers revenir dans leurs foyers avec un certificat  
d'aptitude pour le grade de sous-officiers et dans ce cas,  
nous aurons le grand désavantage de ne pas les avoir  
côtés. Il faudra donc que chacun de nous redouble  
de soin pour agir à un résultat véritablement, tout en

tenant compte des aptitudes prévues pour les admi-  
nistrations.

Communication est faite ensuite de la fête l'ému-  
lative qui aura lieu à Dunkerque le dimanche 16 juillet  
prochain. Le liste de souscription sera déposée au siège  
de la Société, Café Delacroix, jusqu'au 5 juillet. Le se-  
crétaire se chargera de la distribution des bulletins de  
souscription, de huit à neuf heures du soir.

Le Conseil d'administration a accepté trois nouveaux  
membres actifs et trois membres honoraires. M. le pré-  
sident annonce que l'assemblée générale est appelée à  
se tenir au siège de la Société le dimanche 16 juillet, à  
quatre heures, et que son vote sera valable, parée que le nombre des  
présents atteints le quorum exigé. Il donne la parole à  
M. Léon Goethals, rapporteur du projet, qui expose  
très clairement ses conclusions et donne lecture de l'ar-  
ticle 52 ainsi conçu :

« En cas de décès d'un membre participant ou d'un  
membre retraité, sa famille devra en aviser immédia-  
tement le président et le secrétaire. Le drapier sera  
porté sur l'insinuation de la section de service sans  
participer ; qui seront tenus de porter l'insigne.  
Une couronne sera déposée sur la tombe du défunt. »

« Pour l'assistance aux funérailles, la Société sera  
franchisée en plusieurs sections, à la fois, pour le ré-  
sultat de la section de service sera obligatoirement  
franchisée du sociétaire défunt.

« Le nombre et la composition de ces sections sont  
déterminés par le Conseil d'administration.

« Tout sociétaire de la section de service sera pas-  
sible en cas d'absence, d'une amende de 1 franc.

« Aucune excuse ne sera admise, sauf le cas de ma-  
ladie constatée par le médecin.

« La société versera à la veuve ou aux orphelins, on  
aux autres directs de la section de service, une somme  
de trois cents francs, pour frais funéraires, aussitôt  
la réception du bulletin de décès délivré par la  
mairie.

« Si le défunt y, etc... tout le reste comme l'article  
51 précité. Après une discussion assez courte, il est  
procédé au vote de cet article qui est adopté à la ma-  
jorité absolue des suffrages exprimés.

**LES FUNÉRAILLES CIVILES DE M<sup>me</sup> HENRI  
THERIN**

— M<sup>me</sup> Henri Therin, femme de M. Henri Therin, conseiller  
d'arrondissement, ancien adjoint au maire, ont eu  
lieu, jeudi, à trois heures.

Les banquets des sociétés de Libre-Pensée, Ni  
Dieu ni Maître, étaient portés devant le corbillard.  
Dans l'assistance assez nombreuse on remarquait :  
M<sup>m</sup> Henri Carrette, ancien maire et ses adjoints,  
M<sup>m</sup> Achille Lepers, Do Coire, Bailleul, suivis de  
M<sup>m</sup> Selliez, Wattermes, Achille Carpentier, Henri  
Lefebvre, Kimpé, Delanoy, conseillers municipaux,  
Delphin Dumortier et Lefebvre, conseillers  
municipaux de Tourcoing, Deprince et Plaquez,  
conseillers municipaux de Wattrelos, Clément De-  
brant, président de la Dédication Cantonale, Rogot,  
vice-président de la Mairie, Bourbon, inspecteur  
primaire, Salé, professeur du Lycée de Tour-  
coing, Bellon, inspecteur du travail, Gautier, pré-  
sident de la section roubaissienne de la Ligue des  
Droits de l'Homme, Dequenne, commissaire de  
police, chef de la sûreté.

Sur la tombe, M. Deletrez, secrétaire de la  
Libre-Pensée, a fait l'éloge de la défunte.

**UNE SCENE DE VIOLENCE, RUE DE LA  
REDOUTE**

— Coups de revolver. — Une discus-  
sion très animée s'est élevée mercredi, vers onze  
heures du soir, entre deux locataires, Oscar Chan-  
try, 23 ans, teinturier et son ami, Marie Desbu-  
quoy, occupant tous deux un garni au second étage  
de l'habitation de M. Jules Vandeputte, rue de la  
Redoute, 127. Le bruit de la conversation était si  
fort que le repos des autres locataires en était  
troublé.

Soudain des cris : au secours, poussés par la  
jeune fille, partirent de sa chambre, ce qui déter-  
mina M. Desbuquoy, âgé de 37 ans, à monter  
à l'étage pour chercher à ramener le calme. Parmi  
ses plaintes, Marie Desbuquoy déclarait que son  
ami lui avait porté un coup de couteau à la jambe.

Tandis que Mme Vandeputte parlait avec ses  
locataires, survinrent plusieurs agents de sûreté.  
Au cours d'une patrouille dans le quartier, ils  
avaient été attirés par les appels de la jeune  
fille et n'avaient pas hésité à pénétrer dans la  
maison.

La vue de la police suffit à calmer le perturba-  
teur. Comme Marie Desbuquoy déclara à ce mo-  
ment, par crainte, qu'elle n'avait reçu aucun coup,  
les agents se retirèrent et peu après, tout rentra  
dans le calme. Mais cette intervention inopinée  
de la police avait intrigué Oscar Chantry. Il s'im-  
agina qu'il s'agissait d'un complot tendu contre lui  
au cours d'un voisin et résolut de se venger.

Jeudi, vers onze heures du matin, étant légè-  
rement pris de boisson, il vint trouver Mme Van-  
deputte qui se trouvait dans son appartement au  
rez-de-chaussée, et l'accusa d'avoir été chercher  
elle-même la police. En même temps il se mit à l'in-  
jurier et braquant dans sa direction un revolver,  
il menaça de « lui faire son affaire. »

Mme Vandeputte se jeta sur différentes  
repentes, protestant contre l'accusation et obser-  
vant qu'elle n'avait rien vu. Mais Chantry, de plus en plus  
exaspéré, pressa soudain sur la détente et une forte  
détonation se fit entendre dans toute la mai-  
son. Mme Vandeputte avait eu le temps de se lais-  
ser tomber et ne fut pas atteinte. « Voilà la po-  
lice ! » cria en même temps Marie Desbuquoy, qui  
était présente à la scène. Il n'en fallut pas davantage  
pour mettre en fuite l'agresseur. En réalité,  
aucun agent n'était présent, mais Mme Vandeputte  
avait immédiatement averti le commissaire du 1<sup>er</sup>  
arrondissement pour déposer une plainte.

M. Laché a reçu sa déclaration et s'est rendu  
rue de la Redoute, 127, au vue de rechercher si le  
revolver était chargé à balle. Ce détail, qui a son  
importance, n'a pu être précisé, car l'agresseur a  
tiré dans la direction d'une fenêtre qui était ou-  
verte. En prenant la fuite, Chantry a remis son  
arme à un ami qu'il avait rencontré à l'angle de  
cette rue. La police le recherche pour enten-  
dre ses explications.

**BLESSE EN ARRÊTANT UN CHEVAL  
EMBALLÉ**

— M. Henri Mullier, gérant de la boulangerie  
économique située rue de Tilleul, 242, pas-  
sait mercredi vers sept heures du soir, rue d'Henri,  
conduisant sa voiture. Le cheval se débrida en  
cours de route et s'emballa vers la rue du Tilleul.  
L'impossibilité où il se trouva des lons de  
maîtriser le cheval, le conducteur sauta à bas de  
sa voiture.

Au moment où l'attelage arrivait près de la  
rue de Ma Campagne, un fleur M. Ernest David, 34  
ans, travaillant à la fabrication de MM. Motte et Fi-  
cavet, rue de Cog-François, se jeta à la tête du  
cheval et parvint à l'arrêter en le saisissant par la  
cristière. Mais à ce moment effrayé par le rassem-  
blement des curieux et les cris que l'on poussait  
autour de lui, l'animal se dégagea soudain des  
mains qui le retenaient. Faisait demi-tour, il re-  
prit la direction de l'église Saint-Jean-Baptiste.

En même temps, M. David avait été renversé  
par le sol et était tombé sous les pieds du cheval.  
Une des roues de la voiture lui frôla également la  
jambe droite. Quant à son maître, l'ouvrier fleur  
avait les vêtements déchirés, et ressentait de vives  
douleurs à la jambe. Un camarade dut l'aider à  
regagner son domicile à l'Estimant Aux quatre  
chemins, tenu par M. Emile Heebe à l'angle des  
rues d'Henri et Jean-Goujon. Il reçut les soins de  
M. le docteur Bantigny. Le praticien n'a relevé  
aucune fracture, ni contusion, mais craint que les  
chairs n'aient été décollées de l'intérieur.

Il a prescrit un blessé, sans complications, quinze  
jours de repos.

On a été très étonné de M. Mullier, qui avait re-  
pris son cours folle, on le vit peu après s'enga-  
ger dans la rue de Beaumont puis descendre la rue  
du Moulin. Epuisé de fatigue, il put être arrêté  
facilement au boulevard Gambetta.

M. Equivé, commissaire de police du 3<sup>e</sup> ar-  
rondissement, a ouvert une enquête pour établir les  
circonstances de l'accident. M. Mullier, de son  
côté, s'est empressé d'informer la compagnie d'as-  
surance, et il semble que l'assurance ait accepté  
de payer en cas de vic d'indemnité le conducteur ou-  
vrier qui a été victime de son étonnement.

— M. Prudhomme, commissaire de police du  
3<sup>e</sup> arrondissement, a interrogé également M. Né-  
veaux, ce rétamé de la rue Vallon, qui fut ren-  
versé sous la roue d'une voiture, rue du Fort. Il  
a interrogé aussi le conducteur, M. Joreaux, bou-  
langier. Au dire du blessé, ce dernier ne se sou-  
vient pas sur sa voiture quand il la fit avancer. Il  
est vrai de dire que le conducteur avait d'une  
côté un voisin n'était pas approché. Le rétamé est  
ché derrière l'angle d'une maison formant saillie.  
M. Joreaux a promis également d'indemniser le  
vieillard jusqu'à complète guérison.

**L'HORRIBLE ACCIDENT D'UBINE**

— Les  
vampires de M. A. Vandermersch, ces ouvriers  
de la teinturerie de MM. Joseph Brébaut et Cie,  
rue de l'Industrie, qui s'étaient réunis dans  
certaines circonstances que l'on sait, ont eu jeudi  
après-midi à quatre heures, en l'église Notre-Dame,  
le deuil était conduit par les deux frères de dé-  
funt que ce terrible malheur a profondément af-  
fectés.

L'assistance se composait en majeure partie d'emp-  
loyés et ouvriers de la teinturerie à la tête des-  
quels se trouvait M. Joseph Brébaut et son direc-  
teur, M. E. Dubois, ainsi que le personnel de  
l'établissement ainsi qu'un grand nombre de  
membres de la famille.

**UN VOL DE MONTRES.** — Au numéro 93  
de la rue de Carigny, l'horloger bien connu  
M. Constant Duchâteau, a établi un atelier d'hor-  
logerie, où il occupe les moments de liberté que  
lui laissent les voyages aériens à réparer les mon-  
tres et les pendules des habitants de son quartier.  
Jeudi, dans la matinée, pendant que l'horloger  
désolait, un adroit filou profitant de ce que la  
porte du magasin avait été laissée ouverte, s'est  
introduit furtivement après de l'étagère et y a  
sablillé deux montres en argent et une en acier  
oxydé appartenant à des clients, et qui se trou-  
vaient en réparation.

La chose avait été faite avec tant d'habileté et  
de promptitude que ni M. Duchâteau, ni sa fa-  
mille, qui se trouvaient dans une salle voisine, n'au-  
raient rien entendu ; ce n'est qu'un volontaire  
retour sur son travail, après avoir désolé, que le  
malheureux s'aperçut d'après du vol.

Il ne lui restait que la ressource de porter  
plainte pour ce vol, dont le montant s'éleva à une  
cinquantaine de francs.

M. Prudhomme, commissaire de police du 4<sup>e</sup> ar-  
rondissement a ouvert une enquête.

**PIANOS D'occasion en grand nombre, Maison  
SCREPEL, 138 bis, Grande-Rue. 915-9**

**IL EST DÉFENDU DE SE BAINNER DANS LE  
CANAL**

— Pour avoir obéi cette prescription du  
réglement municipal, Clovis Depraeter, journalier, âgé  
de 45 ans, demeurant rue de Tournai, 8, s'est vu dresser  
procès-verbal.

**ARRÊTATION D'UN EXPULSÉ.** — Dans la so-  
ciété d'hier, vers dix heures et demie, les agents de sû-  
reté Doutréigne et Mercier ont arrêté, qual du Sartel,  
un tisserand, Jacques Massens, âgé de 37 ans, sans do-  
micile fixe.

Cet individu a été expulsé de France par arrêté mi-  
nistériel en date du 24 mars 1896.

**ENTRETIEN DU VENEUDI 30 JUIN**

— M. Emile Heebe, neuf heures, église Saint-Sépulchre, M.  
Mme Constant Depraeter, épouse Saint-Sépulchre, neuf  
heures et demie, église Saint-Joseph.

**CROIX  
L'INTOLÉRANCE SECTAIRE**

M. Clémenceau, ministre de l'Intérieur, vient  
de faire connaître à M. Groussau, député, qu'il  
a reçu de sa lettre, et il a écrit à M. le Préfet du  
Nord pour lui demander des renseignements  
sur la décision qui aurait été prise par la Com-  
mission du Bureau de Bienfaisance de Croix  
de supprimer les secours aux familles dont les  
enfants fréquentent les écoles libres.

M. le Ministre ajoute que dès que ces rensei-  
gnements lui seront parvenus, il indiquera le  
jour où il pourra répondre à la question que  
M. Groussau se propose de lui poser.

**UN NOUVEAU ACTE D'INTOLÉRANCE**

Une feuille socialiste vient de publier la lettre  
ci-dessous. Nous la reproduisons in-extenso, car  
nous ferions un crime d'enlever une virgule à  
ce courageux monument de vanité satisfait :

« Croix, le 27 juin 1906.

« Monsieur le capitaine Joreaux, commandant la  
Compagnie des sapeurs-pompiers (corps municipal),  
à Croix.

« J'ai été informé que vous vous êtes rendu avec vos  
lieutenants à la manifestation organisée, sans autorisa-  
tion préalable et par conséquent, en violation des ar-  
rêtés municipaux et de l'article 97 de la loi municipale du  
6 avril 1894, à l'occasion de l'installation du nouveau  
curé desservant de Croix.

« Vous êtes sorti du presbytère et avez suivi en  
groupe (en civil), le reconnaissable, le défilé des manifestants.

« Votre caractère d'officiers nommés par le Gouverne-  
ment de la République (décret présidentiel du 1<sup>er</sup>  
juillet 1905), devait certainement vous inspirer d'autres  
pensées que celles de faire nombre dans un milieu de  
personnalités absolument hostiles à nos institutions.

« Vous n'ignorez pas cependant que l'Église est sépa-  
rée de l'État et que la nomination et l'arrivée d'un  
prêtre dans une commune, ne peuvent être maintenues  
assimilées, au point de vue des honneurs à rendre par  
les pompiers (sauf en civil), à ce qui se passe pour  
les véritables fonctionnaires ou magistrats de la  
République.

« Vous avez également des instructions écrites et,  
notamment, la circulaire de M. le Préfet du Nord, du  
15 juin dernier.

« En résumé, vous avez cru devoir vous affranchir  
des règles de la neutralité prescrite ; c'est absolument  
regrettable et je vous adresse un blâme à ce sujet.

« J'ajoute que vous pourriez vous dispenser, après le  
défilé du 14 juillet, de m'accompagner pour passer la  
revue des sociétés sur la Grande-Place.

« Agréez, Monsieur le capitaine, l'assurance de ma  
considération distinguée.

« Le Maire de Croix,  
(Signé) F. DESBARBIEUX.

**EN CARRIQUEL ANTEILLE**

— Le conseil municipal est convoqué en ses-  
sion publique pour dimanche prochain, à dix heures  
et demie, au matin, à la Mairie. — Ordre du jour : 1.  
Comptes administratifs du Bureau de Bienfaisance ;  
2. Budgets communaux ; 3. Affaires diverses.

**LEERS**

**ACCIDENT DU TRAVAIL** — A l'usine A. Pa-  
rent, à Leers, une épaveuse, Clara Honoré, 19  
ans, demeurant à Leers, a été blessée au bras  
gauche par une broche du métier à filer. Expos : dix  
jours ; Docteur Parmentier.

**MEM**

**LE CONSEIL MUNICIPAL** est convoqué en ses-  
sion publique pour dimanche prochain, à dix heures  
et demie, au matin, à la Mairie. — Ordre du jour : 1.  
Comptes administratifs du Bureau de Bienfaisance ;  
2. Budgets communaux ; 3. Affaires diverses.

**WASQUEHAL**

**LES ÉPOQUES DES LÈVES** — La vérification  
des points de nivellement, par M. le directeur  
des ponts et chaussées, de 9 h. à 4 h., chez M. Yv

**LANNOY**

**LA SITUATION DE LA GRANDE CULTURE**  
dans le canton est tellement améliorée depuis une  
dizaine de jours, grâce à une température bien  
adéquate à ses besoins du moment, qu'on peut  
dire avec certitude que l'année sera bonne. Les blés  
sont bien droits et épiés dans de bonnes condi-  
tions. Les seigles sont beaux et promettent une  
simple moisson. Les avoines sont en état  
admirable et permettent d'espérer également une  
bonne récolte. Les légumes, qui ont subi les  
chocs des derniers jours, sont,